IV Développement durable







PRÉSENTATION

PAR BERNARD COCHEMÉ*

'est dans la durée que se juge le développement, et le développement n'est pas la simple addition de taux de croissance sectoriels, mais le résultat d'un équilibre entre des ambitions économiques, des objectifs de progrès social et des préoccupations concernant la préservation de l'environnement.

C'est dans cette affirmation que réside la force du concept de développement durable. En quelques années, ce concept s'est très largement diffusé et nombreuses sont désormais les activités qui y font référence et se placent sous sa bannière. De l'agriculture durable à la ville durable, de l'aménagement durable du territoire à l'entreprise durable, le concept est décliné, au risque d'être quelque peu banalisé et affadi.

Pourtant, le concept de développement durable n'est ni simple, ni évident.

Son énoncé au milieu des années 80 dans le cadre du rapport Brundtland, issu de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, a représenté un changement notable dans l'approche des politiques économiques et environnementales. Ce rapport insiste sur la nécessaire prise en compte du long terme.

Une démarche de développement durable a pour objectif de « répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre les besoins des générations futures ». En peu de mots, la définition est posée. L'ambition est immense, autant que le défi.

Les articles ci-après en illustrent les différentes facettes.

Comme l'explique Laurent Vernière, l'approche économique du développement durable fait l'objet d'un intense débat. A défaut de parvenir à un consensus, les économistes confrontent les approches théoriques, étudient le rôle du capital naturel dans les fonctions de production, et apportent des éclairages nouveaux sur les enjeux concernant l'équité entre les générations.

Si de nombreux secteurs intègrent aujourd'hui les critères du développement durable, c'est qu'ils y trouvent une grille d'analyse utile pour améliorer la maîtrise des risques, pour saisir de nouvelles opportunités stimulantes pour l'innovation technologique, la création de nouveaux produits et services, ou pour améliorer leurs performances et leur image auprès des investisseurs.

Ces stratégies, mises en œuvre par les entreprises, sont clairement évoquées par Hugues du Rouret, président de Shell France, Yves Mansion, directeur général des AGF, et Elisabeth Guingand, directeur de la Mission Développement durable à la Caisse des dépôts et consignations.

La prise en compte des aspects relatifs à l'environnement et à la cohésion sociale

^{*} Directeur de la branche Retraites, Caisse des dépôts et consignations







est de nature à faire évoluer significativement les comportements des acteurs économiques et à modifier autant les processus de production que les domaines relevant du fonctionnement interne des entreprises, tels que la comptabilité, la formation, la communication, les fonctions logistiques.

Le concept de développement durable stimule la recherche des moyens de déconnecter durablement la croissance économique de la hausse de la demande d'énergie, par la mise en œuvre de véritables stratégies de sobriété énergétique décrites par Benjamin Dessus. Au niveau des territoires, commencent à apparaître de nouvelles politiques de développement concertées avec les parties prenantes, et déclinées dans les Agenda 21 des collectivités locales. De telles démarches sont particulièrement exigeantes comme l'expliquent Odile Le Cann, du Comité 21, et Luc Laventure, du Réseau France Outremer, qui parlent d'expérience ; elles méritent d'être rapidement étendues, à l'instar des expériences étrangères déjà nombreuses. Michel Bloch et Corinne Blanchet présentent le projet en cours de mise en œuvre dans la ville de Vevey en Suisse.

Au bénéfice de cette ambition, doivent être utilisés plusieurs types de leviers comme l'explique Jacqueline Aloisi de Larderel, directeur de la Division technologie, industrie et économie du PNUE. Ces leviers sont non seulement les lois et les règlements mais aussi les outils du secteur financier, de la banque, et de l'assurance, ou encore la labellisation avec des normes renouvelées et les diverses formes de notation et de sélection des placements financiers fondées sur des analyses de risques et de performance. L'approche par la notation est présentée par Geneviève Férone, directeur de la société Arèse, qui applique aux entreprises cotées une grille d'analyse correspondant aux critères du développement

En définitive, la déclinaison opérationnelle du concept de développement durable vise à enclencher une dynamique positive, qui contribue à constituer en quelque sorte une chaîne de valeurs et de responsabilités entre le plus grand nombre possible d'acteurs conscients de l'interdépendance des fonctions économiques, sociales et environnementales, depuis l'échelon local jusqu'au niveau global et planétaire.



28

24/01/00, 9:38

